



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 JUILLET 2026**



Membres composant le Conseil Municipal	:	29
Membres en exercice	:	29
Membres présents	:	21
Membres excusés et représentés	:	6
Membre absent excusé	:	2

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves NICOT, Maire.

Etaient Présents : Marianne BALAU, Marie-Laure BOURDONCLE, Lionel CONAN, Pascal DAGOURET, Bertrand DEMAZURE, Gwenaëlle DETERRE, Séverine FAVRE, Clément GILET, Maryse GIRAUD, Myriam GONCALVES, Fabrice HUSSON, Kylian LEBASQUE, Xavier MAGNAN, Jean MARTIN, Pierre-Yves NICOT, Mélanie PETITE, Sandrine PINTO, Sylvie PROCHILLO, Frédéric ROCHER, Colette TRARBACH, Joël VAN ESSCHEN.

Etaient absents excusés et représentés :

Alain CAMUS a donné pouvoir à Marie-Laure BOURDONCLE
Marie-Madeleine DAMIEN a donné pouvoir à Clément GILET
Eliane DIACCI a donné pouvoir à Pierre-Yves NICOT
Fernando FRANCA a donné pouvoir à Xavier MAGNAN
Bénédicte ROCHER a donné pouvoir à Frédéric ROCHER
Hélène TELLIER-SENEZ a donné pouvoir à Gwenaëlle DETERRE

Etaient absents excusés : Astrid BIRBA, Benjamin LESPINAS

Nombre de conseillers en exercice : En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 27

Myriam GONCALVES est nommée secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2026 est adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 1 : Avis sur la modification statutaire du SMIVOM de la Région de MORMANT et confirmation de la demande de réadhésion de la commune de MORMANT

Par courrier de la Préfecture en date du 21 avril 2026, la commune de Mormant a été informée qu'elle n'était plus juridiquement membre du SMIVOM et qu'une nouvelle délibération était nécessaire si elle souhaitait y adhérer de nouveau.

Dans son avis juridique du 11 mai 2026, le cabinet IVE Avocats a confirmé cette analyse en précisant qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'impose à la commune de procéder à une nouvelle adhésion. Le conseil municipal demeure donc libre de décider de réintégrer ou non le syndicat.

Après examen de la situation et à l'instar de la commune de Bréau et de la Chapelle-Gauthier, il est proposé au conseil municipal de ne pas solliciter une nouvelle adhésion au SMIVOM.

Il est toutefois rappelé que cette décision est sans préjudice des éventuelles conventions que la mairie pourrait passer avec le SMIVOM pour pérenniser ce service.

En conséquence, il est donc proposé au Conseil Municipal de rejeter une nouvelle adhésion au SMIVOM de Mormant .

Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- Que la commune refuse d'adhérer au SMIVOM dans les conditions actuelles
- Que la commune de Mormant envisagera d'adhérer au syndicat sous réserves que le conseil syndical :
 - Modifie ses statuts afin notamment d'améliorer la gouvernance du syndicat et de revoir la représentativité des communes
 - Élargisse le périmètre du syndicat aux communes extérieures utilisatrices de la piscine
 - Qu'il fasse procéder à un audit technique pour avoir un état des lieux de la structure et d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement

A défaut de lever l'intégralité des réserves dans un délai de trois mois, la commune de Mormant renoncera à l'adhésion au SMIVOM

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Compte-Rendu des décisions du Maire

Décision 26/76 : signature devis pour des maitrise d'œuvre – travaux du pignon de l'église avec la société XIX Architectes

Décision 26/77 : demande aide financière du Conseil Départemental pour la rénovation de l'église Saint Germain d'Auxerre.

Décision 26/78 : tarifs d'entrée du MORMANT plage

Décision 26/79 : paiement achat tondeuse autoportée

Décision 26/80 : paiement achat pulvérisateur à tracteur

Décision 26/81 : paiement achat plateau de coupe

Décision 26/82 : paiement achat plateau gyrobroyeur

Décision 26/83 : paiement achat remorque désherbeuse eau chaude

Décision 26/84 : participation financière des accompagnants pour le banquet des aînés

La séance est levée à 18h43.

Le Secrétaire de séance,

Myriam GONCALVES



Le Maire,

Pierre-Yves NICOT

